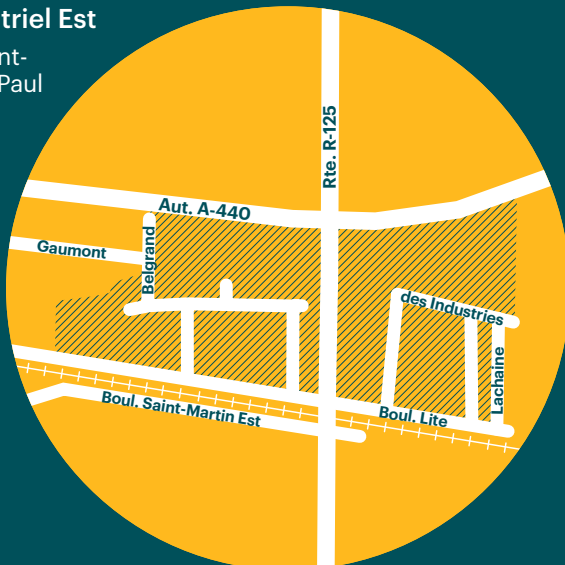


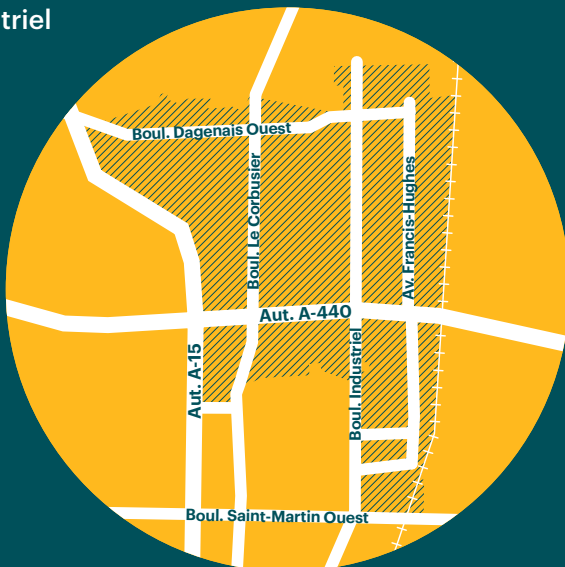
**Des projets de modernisation ?
On peut vous aider.**

Programme revitalisation

Parc industriel Est
Secteur Saint-Vincent-de-Paul



Parc industriel Centre



Cité de la Biotech



Crédit de taxes foncières visant à soutenir la modernisation et la revitalisation des parcs industriels Centre et Est (secteur Saint-Vincent-de-Paul), ainsi que celui de la Cité de la Biotech.

Aide financière et versements

- Crédit de taxes pour une période maximale de 48 mois, jusqu'à concurrence de 1 M\$ par année.
- Crédit équivalent à un pourcentage de la hausse de la valeur foncière générale, établie après la réalisation des travaux admissibles.

Ce pourcentage est déterminé comme suit :

100% pour les 12 premiers mois suivant la date de prise d'effet des modifications au rôle d'évaluation après la réalisation des travaux admissibles.

75% pour les 12 mois subséquents.

50% pour les 12 mois subséquents.

25% pour les 12 derniers mois.

Si l'immeuble obtient une certification BOMA BEST, LEED ou Living Building Challenge, le pourcentage est bonifié.

Modalités

- Date limite pour le dépôt du dossier : **31 décembre 2025**.
- Lorsque le propriétaire reçoit un avis de conformité pour son projet du responsable de la Ville de Laval, il dispose de trois ans à compter de cette date pour effectuer les travaux ou, au plus tard le **31 décembre 2027**, selon la première de ces éventualités.
- Aucun crédit de taxes accordé si les travaux sont entrepris ou effectués avant la réception d'un avis écrit d'acceptation de la demande.

Admissibilité et augmentation de la valeur foncière

Sont admissibles, les travaux de construction, de démolition, de reconstruction, de rénovation ou d'agrandissement qui généreront une augmentation d'au moins 30% de la valeur foncière du bâtiment à l'intérieur des trois parcs du territoire d'application.

Pour le dépôt d'une demande ou obtenir des renseignements additionnels :

📧 lavaleconomique@laval.ca

☎ 450 978-5959

🌐 lavaleconomique.com/fr/credit-de-taxes